



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
MERCREDI 14 AVRIL 2021

N°20/2021

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération est affiché au
siège, rue de l'école
primaire, 97650
Dzoumogné

En exercice : 34

Etaients présents:

Présents : 17
Absents : 17
Procurations : 3
Votants : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

- **Sur place** : M. ABDALLAH Houssamoudine, M. MAANDHUI Issoufi, M. DJAFFOU Mohamâdi, Mme SAINDOU COMBO Nadjati, M. ABDOU Chadhouli, M. SOILIH MADI Mohamed Colo, M. BLACK ABDULLAH Attoumani, M. CHAMSIDINE Moustoifa, M. MADI Charafoudine, M. ALI BACAR Mohamed
- **Par visio** : M. OUSSENI Al-Hadi, Mme MAHAMOUDOU Liza, M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Mme RIDHOI Zaïnabou, M. SAINDOU Assani, Mme SAIDINA Anrifia

Objet :

Création, transformation et suppression de postes suite à la phase 2 de la réorganisation

Etaients absents :

FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, Mme ABDALLAH Oidhhuati, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, SAID-SOUFFOU Soula, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUR Madi Assani, Mme OMAR FOUNDI Rifcati, M. ALI HADHURAMI Wildal-Habib, Mme JEAN RENE Hissani, Mme ABDALLAH Intia, M. M'KIDAR Said, Mme DJANFAR Hidaia, IDRIS SAID Issouf, HAMISSI Sélémani,

Procurations :

- Mme OMAR FOUNDI Rifcati donne procuration à M. ABDOU Chadhouli,
- M. M'KIDAR Said donne procuration à M. ALI Bacar Mohamed,
- Mme MOHAMED Salimata donne procuration à MAANDHUI Issoufi.

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le 8 avril 2021, de son Président ABBALLAH Houssamoudine à BANDRABOUA.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 *du CGCT* et M. BLACK ABDULLAH Attoumani a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants ;

Vu l'art. 1 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire modifié par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire qui dispose que l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 1er juin 2021 ;

Vu l'art. 6 §IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire disposant que les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ;

Vu la série des délibérations en date du 5 décembre 2020 portant créations et transformations de postes pour une meilleure réorganisation des services du SIDEVAM976 ;

Vu le rapport du projet d'organigramme des services (délibération 11/2021) ;

Vu les annexes portant sur la création, transformation et suppression de postes ;

Le Président rappelle la validation de la première phase de la réorganisation des services en date du 5 décembre 2020 et demande d'approuver aussi la 2^{ème} phase tout en présentant ses différents volets de postes : Création, suppression et transformation

À l'unanimité des membres présents, après délibération, le comité syndical

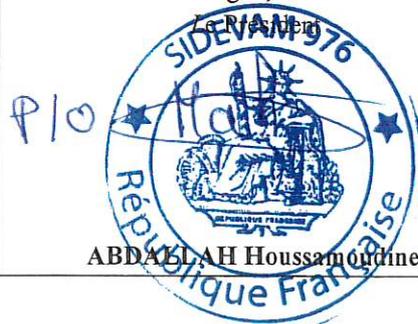
Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'emargement.

Décide :

Article 1 : d'approuver cette phase 2 de la réorganisation des services du SIDEVAM976 portant sur la création, transformation et suppression de postes telle que présentée au rapport 3 et ses annexes,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dzoumogné, le 10 mai 2021,



REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE MAYOTTE
RECULE 26 MAI 2021

D.R.C.L